

TERRITOIRE DE BELFORT



**COMMUNE D'ANGEOT**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 15 MARS 2022**

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Par suite d'une convocation en date du 8 mars 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 15 mars 2022, à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS – Laurence FRANCHEQUIN - François GIL – Thierry LOUVET - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER – Éric PERIAT.

Absent ayant donné procuration : Bernadette MARTINATO à Stéphane NAEGEL.

Excusée : Pauline DONNA.

Secrétaire de séance : Thierry LOUVET

**Ordre du jour** :

1. Présentation d'un éventuel projet éolien par INTERVENT
2. Cession des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à Territoire d'Energie 90
3. Demande de subvention auprès de Territoire d'Energie 90
4. Compte Administratif 2021
5. Compte de Gestion 2021
6. Affectation des résultats
7. Vote des taux
8. Attribution de subventions
9. Budget primitif 2022
10. Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022
11. Informations et questions diverses

AJOUT d'un point à l'ordre du jour : demande de subvention auprès du Département

**1 – Présentation d'un éventuel projet éolien par INTERVENT**

Suite à une première présentation en septembre 2021, la société INTERVENT a complété, lors de cette réunion, sa présentation avec une étude de faisabilité.

**2 – Cession des CEE à TDE90**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il existe un dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), introduit par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Dans ce dispositif, nous avons d'un côté « les « obligés », dont les fournisseurs d'énergie qui sont soumis à l'obligation légale de réaliser des économies d'énergie avec un nombre de certificats à obtenir, sous peine de lourdes sanctions financières.

De l'autre côté, nous avons les « éligibles » comme les collectivités locales notamment qui réalisent des économies d'énergie. Ces économies sont valorisables et peuvent être vendues sur un marché boursier aux « obligés » pour leur permettre de respecter leurs obligations.

Lorsque la Commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques de son éclairage public et de ses bâtiments, elle réalise des économies d'énergie et génère ainsi des CEE.

La procédure d'obtention des CEE est complexe et nécessite une bonne connaissance juridique et financière du dispositif. D'autre part, les demandes ne peuvent se faire qu'à partir d'un volume suffisant d'économies d'énergie.

Monsieur le Maire informe que Territoire d'Energie 90, syndicat d'énergie du département regroupant l'ensemble des communes, est éligible au dispositif des CEE et se propose de déposer de manière mutualisée les demandes de CEE de ses communes adhérentes afin de permettre aux collectivités de bénéficier de ce dispositif. A noter que les travaux ne peuvent être valorisés qu'une seule fois, avec un seul délégataire.

Monsieur le Maire indique en outre que Territoire d'Energie 90 assure des conseils techniques en amont des travaux basés sur les opérations standardisées voire spécifiques du dispositif des CEE, assure le montage administratif du dossier en s'appuyant sur la Commune et les entreprises, assure le dépôt de dossier auprès des services compétents, assure la vente des CEE.

Territoire d'Energie 90 répartira ensuite les sommes perçues sous forme de subventions tel qu'il est prévu dans une délibération du comité syndical de TDE 90 du 8 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de transférer** la gestion et la valorisation des CEE générés par la commune à Territoire d'Energie 90
- **de s'engager** à fournir à Territoire d'Energie 90 les documents techniques et administratifs nécessaires à la réalisation de cette valorisation
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document provenant de Territoire d'Energie 90 se rapportant au dispositif des CEE

### **3 - Demande de subvention auprès de TDE90**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement des lampes de rues par des LED. Monsieur le Maire propose de demander des subventions auprès de Territoire d'Energie 90, comme suit :

#### **Remplacement des lampes de rues existantes :**

Montant des travaux	Aides sollicitées	Montants
14 209,72€ HT	TDE90 (fonds transition énergétique 36€/hab)	2 486,69€
	GBCA (50%)	7 104,86€
	TDE90 avec CEE (25% du reste à charge)	1 776,22€
	<b>TOTAL</b>	<b>11 367,77€</b>

#### **Installation mats solaires :**

Montant des travaux	Aide sollicitée	Montant
11 550,00€ HT	TDE90 (fonds transition énergétique 36€/hab)	9 240,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de remplacement des lampes de rues par des LED
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Territoire d'énergie 90
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2022
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

## **4 – Compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021, comme suit :

	Sections		Total des sections
	Fonctionnement	Investissement	
<b>Recettes</b>	199 438.12 €	73 460.00 €	272 898.12 €
<b>Dépenses</b>	184 366.86 €	114 192.74 €	298 559.60 €
Résultat 2021	15 071.26 €	-40 732.74 €	-25 661.48 €
Résultat 2020 (dont CCAS)	90 237.98 €	1 015.50 €	91 253.48 €
Part affectée investissement en 2021	0.00 €		
Résultat de clôture 2021	105 309.24 €	-39 717.24 €	65 592.00 €

## **5 – Compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6 – Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2021 comme suit :

Besoin de financement	39 717.24 €	(cpte 1068 - recette investissement)
Résultat de Fonctionnement reporté - excédent	65 592.00 €	(chapitre 002 - recette fonctionnement)
Résultat d'Investissement - déficit	39 717.24 €	(chapitre 001 - dépense investisseme)

## **7 – Vote des taux 2022**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022. A savoir :

- taxe foncière (bâti) : 26,43 % (dont 16,72% part départementale)
- taxe foncière (non bâti) : 30,23 %

## **8 – Attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subvention 2022
AFM Téléthon	50€
ANGELOISE	200€
ASNT	80€
BRCL	80€
BANQUE ALIMENTAIRE	160€
Prévention routière	50€
Randonneurs Angeot	200€
PYXIS	200€
THEATRE PRES JOLIS	200€
Vaincre la Mucoviscidose	50€
Arts Loisirs Eteimbes	100€
Croix Rouge	100€
UNC	50€

## **9 – Budget primitif 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2022.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 257 000 € et en section d'investissement à 194 000 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

## **10 – Organisation des élections présidentielles**

Le planning des permanences est présenté à chacun des élus présents afin que tous les membres du Conseil Municipal s'inscrivent sur un créneau.

## **AJOUT : demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 13 janvier 2022, une délibération a été prise pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort pour le projet de mise en enrobés des trottoirs.

Le Conseil Municipal confirme donc que les crédits nécessaires pour ce projet ont été inscrits en 2 tranches : une partie au budget primitif 2022 et l'autre le sera au budget primitif 2023.

## **11 – Informations et questions diverses**

- dossier Aéroport de Fontaine et trafic routier : au tribunal de Besançon, le rapporteur public a proposé le rejet du permis de construire et de la procédure d'enquête publique (délibéré en mars)
- Emploi communal : une seule candidature (dossier en cours avec le centre de gestion)
- Proposition antargaz à 1 020€ la tonne de propane contre 1 400€ actuellement avec SAPS(à voir)
- Révision de la liste électorale : 24 radiations et 31 inscriptions
- Réunion du conseil du SIT du 14/03/2022 : construction d'un groupe scolaire quasiment actée. Impact sur les finances des communes à venir.
- Création du char du centenaire au carnaval le 27/03 à Belfort : réalisation du blason d'Angeot.
- Marianne installée : un grand merci à l'équipe Oppendinger – Dupuis – Louvet et Mme Bringard.
- Tableau déco de la salle : encadrement en cours
- Panneau 30 entrée rue de l'école manifestement cassé volontairement
- Accident le samedi 12/03 rue de l'école : casse du mur mais pas de blessé !
- Nouvelle déchèterie fixe à Fontaine en juillet

Fin de séance : 22h30.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**